



MAIRIE
DU
FOUSSERET

ARRÊTÉ MUNICIPAL

№ 2 0 2 4 0 7 3

Tendant à déplacer l'arrêt de bus Place du Paty, lors de manifestations.

Le Maire de la Commune du FOUSSERET,

- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83.8 du 07 janvier 1983,

- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

CONSIDERANT que l'abribus Place du Paty n'est pas accessible lors de manifestation prévoyant la fermeture du parvis du marché couvert, sans manœuvre à effectuer par les bus, il y a lieu de régler la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Lors des différentes manifestations **PLACE DU PATY**, engendrant une interdiction de circulation sur le parvis du marché couvert et rendant donc **l'accès à l'abribus non possible** pour les bus (sans manœuvre), **le point de montée et de descente des usagers** des transports urbains LIO OCCITANIE sera transféré **Espace Jean Jaurès**, sur le parking de départ et arrivée desdits transports.
Cette réglementation sera applicable à compter du SAMEDI 04 MAI 2024 et lors de toutes manifestations à venir.

Article 2 : LIO Occitanie aura la charge de la signalisation et information auprès de ses usagers.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 5 : Le Maire,
Le chef de brigade de Gendarmerie du Groupement de Cazères,
LIO Occitanie,
seront destinataires du présent arrêté et chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait au Fousseret, le 30 Avril 2024

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

